

Dons patriotiques en effets d'habillement et numéraire de la commune de Jouy-le-Châtel, district de Provins, qui demande la continuation du marché, lors de la séance du 10 ventôse an II (28 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques en effets d'habillement et numéraire de la commune de Jouy-le-Châtel, district de Provins, qui demande la continuation du marché, lors de la séance du 10 ventôse an II (28 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 574;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32813_t1_0574_0000_14

Fichier pdf généré le 15/05/2023

70

« La Convention nationale, après avoir entendu la lecture d'une pétition de la citoyenne Elisabeth-Constance Piat, femme du citoyen Simon-Jules Bastien, gendarme de la première division, qui demande que son mari, victime de l'aristocratie de ses chefs militaires, soit tiré de sa prison pour servir encore la République;

« La Convention nationale renvoie ladite pétition aux représentants du peuple qui sont actuellement dans le département du Bas-Rhin.

« Le présent décret ne sera point imprimé (1).

71

Les maire et officiers municipaux, et les membres du conseil général de la commune de Jouy-le-Châtel, chef-lieu de canton, district de Provins, par l'organe des citoyens Chardon et Jégas, félicitent la Convention nationale sur ses travaux : ils adhèrent à tous ses décrets, et l'invitent à rester à son poste, jusqu'à ce que les tyrans coalisés soient entièrement anéantis. Ils annoncent qu'ils apportent, pour les défenseurs de la République, 61 chemises, 24 paires de bas, 20 paires de souliers, 8 draps, 2 nappes, 12 serviettes et 5 essuie-mains; plus, une somme de 624 liv. en numéraire, pour les frais de la guerre. Ils se plaignent de ce que leur ci-devant seigneur veut s'emparer des murs qui entourent leur commune, et demandent la continuation du marché établi dans la commune de Jouy, en l'an 1005.

Mention honorable, insertion au bulletin pour le don, et renvoi au comité des domaines pour la partie de la pétition qui concerne les murs de la commune de Jouy (2).

72

La section de Bonne-Nouvelle annonce qu'elle a fait déposer au magasin de Trénel 460 chemises neuves, 423 autres, 222 paires de bas, 2 paires de guêtres, 302 paires de souliers et d'autres effets de vêtement et d'équipement.

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

[Etat des effets. S.d.] (4)

« Citoyens législateurs,

La section de Bonne-Nouvelle, bien plus riche en républicanisme, et dont elle s'en fait gloire, que riche de toutes autres façons, a fait porter au magasin de Trénel aux termes de la loi, savoir : 460 chemises neuves; 423 Idem lessivées;

(1) P.V., XXXII, 338. Minute signée Berlier (C 292, pl. 951, p. 33). Décret n° 8243.

(2) P.V., XXXII, 338 et 352. M.U., XXXVII, 331.

(3) P.V., XXXII, 338. Mention dans J. Sabtier, n° 1169.

(4) C 293, pl. 964, p. 18.

222 paires de bas tant laine que coton; 20 paires de guêtres; 92 paires de souliers neufs; 7 paires de vieux; 24 mouchoirs neufs; 13 vieux; 1 coupon de cinq aulnes de toilles d'Auneau; 14 cols; 3 pantalons; 3 gilets, 1 chapeau, 5 gibernes et 8 paquets de charpie linge et bandage.

Après avoir, citoyens législateurs, conjointement avec l'assemblée générale et la société populaire, avoir recueilli les dons ci-dessus désignés, il s'est trouvé une somme de 2 097 l.; le comité révolutionnaire a employé la sus-dite somme à acheter du cuir, pour faire travailler les malheureux cordonniers pères de famille qui se trouvaient sans emploi.

Mais citoyens législateurs, nous n'avons point pu les faire travailler longtemps, vu la modicité de la somme.

Nous déposons entre vos mains, citoyens législateurs, du produit de cette somme, la quantité de 210 paires de souliers, pour chauffer 210 Républicains qui se battent si bien pour nous, et qui a coup sûr vaincront et terrasseront tous les despotes qui en veulent à notre liberté commune, Vive la République. »

[Non signé.]

73

Les citoyens de la commune d'Ecouen, district de Gonesse, viennent offrir à la patrie des dons que les besoins exigent, 38 marcs une once 3 gros et demi, tant d'argenterie que de galons; plus, 17 liv. 12 sols, dont 5 liv. 2 sols en numéraire. Ils ont déposé à leur district, des chemises, dont l'état est joint à leur pétition. Ils félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

74

« La citoyenne veuve de Charles-François Rémy, salpêtrier, section du fauxbourg Montmartre, se présente à la barre et expose, par l'organe des commissaires de cette section, que son mari est tombé, dans la nuit du 11 au 12 pluviôse dernier, dans une chaudière bouillante de salpêtre, qu'il est mort de cette chute quelques heures après; elle ajoute qu'elle est affligée d'une surdité incurable et dans la plus grande indigence (2).

L'ORATEUR DE LA SECTION (3) : Législateurs,

La Convention nationale est la providence du républicain. La France a voulu devenir libre, vous l'avez secondée; les tyrans se sont armés contre nous, vous avez parlé et des armées innombrables ont paru tout à coup pour les terrasser; vos soins paternels embrassent les individus, comme l'ensemble de la République. Le père, le fils, l'épouse, n'ont plus à regretter les

(1) P.V., XXXII, 339. B¹n, 22 vent.

(2) P.V., XXXII, 339.

(3) Les commissaires désignés étaient : Ducrot, Duroure, Bienaimé, Joseph et Lebeau.